

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 mars 2018
Séance du 12 mars 2018

14 Avenant n°1 au Contrat Local de Santé signé le 21 avril 2015 avec l'ARS Picardie, la Préfecture de l'Oise et le Conseil régional de Picardie

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mme FAZAL, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mmes JAJAN, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOUADDI, M. ASSAMTI, Mme MEHADJI 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM N'DIAYE, ATAKAYA, AKABLI, SAVAS, MONTES, SERTAIN 6

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole GAPON, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 16 février 2015, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer un Contrat Local de Santé d'une durée de trois ans (2015/2017).

Ce dernier arrive à échéance le 20 avril prochain et l'élaboration d'un Contrat Local de Santé 2^{nde} génération fait d'ores et déjà l'objet d'un travail préparatoire.

Toutefois, compte tenu des contraintes et procédures propres à chaque partie contractante, une période transitoire est souhaitée par l'ensemble des signataires dudit contrat.

Ceux-ci se sont par ailleurs engagés, chacun pour ce qui le concerne, à maintenir les financements à hauteur de ceux qui ont été accordés au titre de l'année 2017.

Il est donc proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant permettant la prolongation sur l'année 2018 du premier Contrat Local de Santé.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu l'avenant n°1 ci-annexé,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 12 mars 2018,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du Contrat Local de Santé signé le 21 avril 2015 ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/18...
 et publication ou notification le 29/03/18...
 affiché le 29/03/18...
 CREIL, le 29/03/2018...


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE